HOMMAGE À ABDERREZAK CHENTOUF

Un militant d'exception

Une grande personnalité du mouvement national nous a quittés le lundi 24 octobre, à l'âge de 92 ans. Il s'agit de Maître Abderrezak Chentouf qui consacra toute sa vie (et d'abord sa jeunesse) au service de l'Algérie. Né le 24 juillet 1919 à Tlemcen, il a suivi de brillantes études, d'abord à l'école coranique puis à l'école primaire, ensuite au collège Slane de Tlemcen, avant de subir avec succès les épreuves du baccalauréat au lycée Bugeaud d'Alger.

Par Ali Mebroukine, professeur de droit

L'éveil précoce à la conscience nationale

Abderrezak Chentouf adhère à l'Etoile nord-africaine (ENA) dès 1936 puis au PPA/MTLD en 1945. Il devient président de l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord en 1946-1947, avant d'être désigné comme membre du bureau directeur du PPA, en qualité de permanent. Il interrompt ses études de droit commencées à l'université d'Alger en 1948, avant de les reprendre en 1952.

Il ouvre un cabinet d'avocat qu'il sera contraint de fermer en 1954. C'est en 1947 que Si Abderrezak épouse une des plus anciennes militantes de la cause nationale, Mamia Aissa, sage-femme de profession, qui va fonder avec un groupe de militantes du PPA l'Association des femmes musulmanes algériennes (AFMA), en collaboration avec une autre grande moudjahida, la regrettée Nafissa Hamoud/Laliam, deuxième femme médecin algérienne. A cet égard, l'AFMA, sous l'autorité de Mamia Chentouf, assistée d'une élite instruite en arabe et en français, avait pour ambition de hâter la prise de conscience politique des femmes algériennes ainsi que de prendre en charge matériellement les plus démunies d'entre elles dont les époux étaient détenus dans les prisons françaises à cause de leur engagement nationaliste.

L'accès à des responsabilités de premier plan dans le mouvement national

En 1952, A. Chentouf démissionne de la direction du PPA/MTLD en compagnie de Chawki Mostefai, Saïd Amrani et Hadj Cherchali pour désaccord avec la hiérarchie. En 1955, il rejoint le FLN dans une cellule de la Casbah dirigée alors par celui qui sera le père fondateur de l'Etat algérien en gestation, Abane Ramdane. Abane charge A. Chentouf de rejoindre la commission de préparation de la Plate-forme de la Soummam et de concevoir, en collaboration avec Amar Ouzegane, Mohamed Lebjaoui, Sadek Moussaoui et Abdelmalek Temam, l'ensemble des résolutions du congrès. En juin 1956, A. Chentouf est activement recherché par la police française ; il réussit à lui échapper et rejoint la Fédération de France du FLN qui prend la décision de l'envoyer à Tunis. En 1957, il est chargé du secrétariat du Comité de coordination et d'exécution (CCE), organe collégial placé sous l'autorité du CNRA et composé alors de Abane, Ben M'hidi, Krim, Benkheda et Dahleb (il s'agit du 1er CCE, l'organe collégial le plus prestigieux et le plus sincère au regard de l'histoire, qui sera dirigé de fait par Abane). Grâce à sa capacité de travail, sa rigueur intellectuelle et son sens de l'organisation, il dirigera de main de maître le secrétariat du CCE dont le siège est à Tunis, à la satisfaction de tous ses membres (à l'exception toutefois de Larbi Ben M'hidi qui n'était plus là pour le féliciter, puisqu'il sera lâchement assassiné par la soldatesque d'Aussaresse en février 1957). Un peu plus tard, il dirige le journal *Résistance* (édition tunisienne). Entre 1958 et 1962, A. Chentouf aura le grand honneur de diriger le cabinet du ministre de l'Intérieur du GPRA, Si Abdallah Bentobbal. C'est dans l'exercice de cette lourde responsabilité qu'il impulsera et coordonnera toute l'organisation du FLN, veillant à la mise en œuvre scrupuleuse des décisions et directives adoptées par le GPRA.

Heurs et malheurs de l'Exécutif provisoire

L'autre période pendant laquelle Abderrezak Chentouf va s'illustrer est celle qui débute à la date de mise en vigueur des Accords d'Evian du 18 mars 1962 (signés du côté algérien par le président le la délégation algérienne aux négociations d'Evian, Krim Belkacem, alors vice-président du GPRA et ministre de l'Intérieur, et du côté français par les représentants mandatés du gouvernement de la République, à savoir Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie) et qui s'achèvera avec la proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

Ces accords instituent un Exécutif provisoire. Pour aider le lecteur à prendre la mesure du rôle qu'a exercé Abderrezak Chentouf au cours de cette période charnière de l'histoire de notre pays, il est utile de dire quelques mots sur l'Exécutif provisoire. C'est le titre I des Accords d'Evian relatif à l'organisation provisoire des pouvoirs publics qui confie à un exécutif provisoire la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie, cependant qu'est institué un tribunal chargé de réprimer les attentats à l'ordre public. «L'Exécutif provisoire assure la préparation et la mise en œuvre de l'autodétermination en Algérie» (article 9 alinéa 2) et «assure la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie jusqu'à la mise en place des institutions issues du suffrage universel qui seront établies après l'exercice de l'autodétermination» (article 9 alinéa 4).

Par ailleurs, l'Exécutif provisoire détient le pouvoir réglementaire pour les affaires propres à l'Algérie ; à ce titre, il nomme aux emplois dans l'administration et accélère l'application de la politique de promotion des Algériens musulmans et leur accession aux postes administratifs, notamment aux postes d'autorité. Abderrezak Chentouf fait partie des cinq membres désignés par le FLN pour siéger au sein de l'Exécutif Provisoire. Il sera en charge des affaires administratives, tandis que le Dr Chawki Mostefai s'occupera des affaires générales, Belaid Abdesslam des affaires économiques, Mohamed Benteftifa des poste et télécommunications, enfin Boumediène Hamidou des affaires de la santé. En sa qualité de délégué aux affaires administratives, Abderrezak Chentouf était en quelque sorte l'ordonnateur de l'ensemble de ces mesures et devait veiller, sous la supervision fraternelle de Ch. Mostefai, à leur bonne exécution. Parmi les lourdes charges qui furent les siennes, on relèvera la mise en œuvre des garanties concernant la sécurité des personnes, l'exercice des droits civiques algériens, la protection des droits et libertés des citoyens algériens de statut civil de droit commun, les droits des Français résidant en Algérie en qualité d'étrangers. Il y avait encore toutes les opérations de maintien de l'ordre.

En vertu de l'article 15 des Accords d'Evian, les services de police étaient placés sous l'autorité de l'Exécutif provisoire. A cet égard, un effectif global de 60 000 hommes devait être, en principe, affecté aux missions de sauvegarde de l'ordre public et de prévention des troubles susceptibles de menacer les personnes et/ou leurs biens.

Dans ce cadre, ce qu'on appellera la force locale était constituée d'auxiliaires de la gendarmerie, des groupes mobiles de sécurité, d'unités composées d'appelés d'Algérie, renforcés, le cas échéant, par le rappel des réserves instruites. C'est dire l'immensité des responsabilités dévolues à l'Exécutif provisoire dont A. Chentouf, responsable des affaires administratives, était la cheville ouvrière. Hélas, des facteurs dirimants, propres aux luttes que les clans et les factions du FLN/ALN vont se livrer pour l'exercice du pouvoir en cet été de 1962, qui sera celui de tous les dangers, vont se liguer pour faire obstacle à l'exécution des principales dispositions des Accords d'Evian et réduire ainsi considérablement la marge de manœuvre de l'Exécutif provisoire, et notamment celle des cinq membres désignés par le GPRA. Les principaux obstacles qu'A. Chentouf et ses compagnons eurent à surmonter furent les suivants :

1- convaincre les adversaires du GPRA que la seule mission de l'Exécutif provisoire était de préparer le passage de témoin de la souveraineté française sur l'Algérie à des autorités algériennes, en l'occurrence une Assemblée nationale à laquelle il remettra ses pouvoirs ;

2- faire justice des allégations propagées, ici et là, que les cinq membres désignés par le FLN au sein de l'Exécutif provisoire n'étaient que les fidéi commis du GPRA et que leur véritable mission était de faciliter l'accès au pouvoir de ce dernier en s'appuyant, au besoin, sur l'administration française au détriment des autres forces de la Révolution qui ne se considéraient pas moins légitimes que le GPRA ;

3- assurer la cohésion des unités bigarrées et disparates, composées de nombreux déclassés sociaux et culturels que constituait la force locale. Ce qui devait advenir advint. En premier lieu, la politique de la terre brûlée pratiquée par l'OAS suscita des représailles légitimes de la part de commandos algériens, ce qui précipita le départ massif des Européens, cependant que volait en éclats l'unité factice de la force locale dont certains éléments rejoignirent le groupe de Tlemcen, d'autres, le groupe de Tizi-Ouzou, d'autres encore, rallièrent à l'aveuglette telle ou telle wilaya de l'intérieur.

Quant à l'accord conclu entre l'Exécutif provisoire et l'OAS, il finit de rendre impossible la tâche de l'Exécutif provisoire, compte tenu du concert d'imprécations et même de procès en sorcellerie qu'encoururent tous ses membres. Il était, pourtant, inconcevable qu'un homme comme Chawki Mostefaï eût pu prendre sur lui de négocier un accord avec J. J. Susini, prévoyant l'amnistie pour les gens de l'OAS et l'incorporation d'éléments français dans la force locale, n'était l'appui, plus explicite qu'implicite, donné par la GPRA, lequel refusera urbi et orbi, jusqu'au bout, d'assumer ses responsabilités. C'est la raison pour laquelle C. Mostefaï présentera le 27 juin 1962 sa démission au GPRA, cependant qu'A. Chentouf et ses trois autres compagnons qui n'avaient pas du tout été impliqués dans les négociations avec l'OAS, poursuivirent leur mission sans désemparer. Comme de bien entendu, le GPRA refusa la démission du délégué aux affaires générales, tant il est vrai qu'il avait encore besoin de s'adosser à l'Exécutif provisoire pour parachever une transition vers l'indépendance, particulièrement chahutée par les luttes de pouvoir.

En réalité, le GPRA avait commis une double méprise : d'une part, il surestimait sa cohésion, laquelle ne pouvait triompher des ambitions personnelles concurrentes qu'il abritait en son sein, ensuite il pensait pouvoir instrumentaliser des personnalités aussi jalouses de leur indépendance que l'était assurément A. Chentouf, alors que ce dernier et ses compagnons de route n'avaient accepté d'assumer la gestion ingrate de la transition vers l'indépendance que par conviction patriotique et sens du devoir national.

L'indépendance de l'Algérie

Après l'indépendance, A. Chentouf exerce les fonctions de secrétaire général du ministère de l'Agriculture, de 1963 à 1964 (sous l'autorité d'Ali Mahsas), mais viscéralement attaché à sa liberté, rebelle à tout embrigadement, de quelque doctrine qu'il se réclame, il préfère mettre ses compétences professionnelles et son talent au service des causes justes et à la défense des citoyens modestes et humbles, ainsi qu'à la formation de jeunes avocats dont certains sont devenus aujourd'hui des ténors du barreau. Toute sa vie, il a su allier des qualités et des vertus que rares sont nos hommes publics à avoir réussi la synthèse : la primauté de l'intérêt national, en toutes circonstances, le sens de l'Etat, l'humilité (excessive à beaucoup d'égards, ce qui ne manquait pas de susciter la perplexité de nombre de ses connaissances), le dialogue incessant, la force de persuasion qui n'exclut pas la capacité d'écoute, et le respect sacro-saint des libertés, de toutes les libertés individuelles et collectives, pour le triomphe desquelles sont tombés au champ d'honneur nos valeureux chouhada.

A. Chentouf réunissait toutes ces qualités. Il nous quitte, sans avoir pu laisser son témoignage pour l'histoire, à cause d'une maladie invalidante qui l'a miné durant de longues années, pendant lesquelles, inlassablement, sa veuve, Mamia, lui prodigua soins et assistance. Il aura été une des grandes figures du mouvement national, à l'instar de beaucoup de militants du PPA/MTLD, sans lesquels l'insurrection armée du 1er Novembre 1954 n'aurait pu être déclenchée. Que Dieu Tout-Puissant lui accorde toute Sa miséricorde et lui ouvre Son vaste Paradis.

A. M.

Publicité

مكتب التوثيق بتلمسان 18 نهج الاستقلال

الأستاذة بندي حاجي تورية موثقة بتلمسان

إعلان عن بيع حقوق عقارية لقصر بالمزاد العلني

بتاريخ 2011/12/14 بمكتب الأستاذة بندي حاجي تورية المذكورة أعلاه وعلى الساعة الحادية عشر سيجرى بيع حقوق عقارية ملك القصر : الآنسة مامون جازية – الآنسة مامون رهام هاجر – السيد مامون عبد المنصف مروان – الآنسة مامون هازر شهلة وذلك طبقا لرخصة قضائية مسلمة من السيد رئيس قسم شؤون الأسرة بمحكمة تلمسان في التاسع نوفمبر ألفين وإحدى عشر تحت الرقم 11/992 والمتمثلة في الحقوق العقارية الشائعة المقدرة (4992/490) في دار في حالة سيئة موجودة بقرية صف صاف رقم 91 بلدية ودائرة شتوان ولاية تلمسان، وذلك وفقا لدفتر الشروط المعد لهذا الغرض والذي يمكن معاينته كل يوم ابتداء من الساعة 09 إلى 12صباحا.

للإعلان الموثق

F026/11B14

PENSÉE

Le 19 mars 2007 - 19 mars 2011

Quatre années, jour pour jour disparaissait à jamais pour rejoindre l'éternel notre chère mère et grand-mère

Mme MIHOUBI
née AMIRI YAMINA
dite MENOUCHE
HAMOUZAR

En ce triste souvenir, ses enfants, petits-enfants d'Aït-Boumahdi, de Tizi Ouzou et où qu'ils se trouvent, ainsi que ceux qui l'ont connue et aimée pour toutes ses qualités morales, sa générosité, sa bonté, sa sensibilité et son humanisme exemplaire réservent une pieuse pensée en sa mémoire .

Rien ne peut combler le vide laissé après ta disparition, nous prions Dieu Le Tout-Puissant de prolonger ta vie dans Son Vaste Paradis.

Repose en paix

R 90859B/13

PENSÉE

A la mémoire de notre chère mère

Dawya

Un an déjà depuis que tu nous as quittés.
Un moment de silence, que l'on accorde une pensée qu'on te donne.
Sans nous avertir, la nuit du 24 novembre 2010, tu nous as laissés pour retrouver ton doux nuage blanc, le Haut Paradis.
Tes enfants, tes petits-enfants pensent à toi maman, malgré nos pleurs, notre tristesse, nous ne t'oublierons jamais.
Repose en paix maman et grand-mère.
On est unis uniquement pour ta mémoire.
A Dieu.

R126897/B1

CONDOLÉANCES

Suite au décès du **père de Mme Djender,** professeur de français, la direction, les professeurs et l'ensemble du personnel du groupe scolaire privé El Macir, lui présentent leurs sincères condoléances et prient Dieu d'accueillir le défunt en Son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons».